

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

Vol. II.

QUÉBEC, VENDREDI 3 FEVRIER 1860.

No. 42.

CHANSON.

LE COQ DU PAYS.

Air: Sol Canadien, terre chérie &c.

Par Bacchus me voilà ministre!
Allons donc! ce n'est pas trop mal.
Déjà, l'histoire m'enregistre:
Je suis lion, à Montréal!
J'y puis faire toutes les choses:
— J'offre des talents par milliers! — (bis)
A force d'y cueillir des roses,
J'ai découvert là, des LAURIERS! (bis.)

Je veux, paré de ma couronne,
Obéissant comme un valet,
Immortaliser Terrebonne
Et le grand MONT-PERNOUVER.
Mon innocent futur beau-père,
Papa Renaud, est mon soutien.
Mon Egérie, une commère,
Y met, aussi, souvent, du sien!

On n'est savant que quand on flâne.
Aussi je n'ouvre aucun bouquin.
Le plus capable est le plus âne:
Suivant Cartier c'est très-certain.
Je parle bien mieux que Laberge!
Je suis plus habile que Pitt!
Et si le Canada submerge.
Ce sera dans mes flots d'esprit!

A vingt huit ans on récompense
Ma rampante servilité.
Ah! messieurs, la douce espérance
Ne vaut point la réalité!
Les valets ramassent les miettes
Que Cartier foule sous ses pas.
Il vide, en jappant, les assiettes,
Et nous léchons le bord des plats!

Digne enfant de saint Confortable
Je pourrais devenir vicieux;
"C'est possible, mais non probable!"
Je bois aux mamelles des... cieux!
Mon pardessus de peau du buffle
Ma face couleur de rubis,
Et mon gros casque au large muffle,
Font de moi le coq du pays!

L'avant dernière séance du Conseil a été très orageuse et très-importante. Le parti Irlandais du maire Langevin a été exclus de tous les comités nonobstant les appels furibonds du conseiller Hearn aux préjugés religieux et nationaux. Ce qui est encore plus risible c'est que les Canadiens-Français qui jusqu'à cette séance avaient suivi le maire lui ont tourné le dos en cette circonstance. On explique ainsi ce revirement municipal;

Le premier ministre-parjure Cartier qui déteste à sa manière le maire Langevin qui en ce moment passe pour le mous politique de monsieur Sicotte n, paraît-il, ordonné au conseiller Gauvreau de jouer la partie contre Sir Hector. Les conseillers Rhéaume, Rousseau et autres qui portaient dernièrement des "santés" en l'honneur du maire ont suivi le général Gauvreau. De sorte que les conseillers honnêtes et indépendants se sont trouvés, tout-à-coup, suivis d'auxiliaires sur lesquels on ne peut jamais compter avec certitude. Quoiqu'il en soit; cette nouvelle combinaison contre le maire est une preuve nouvelle que les méchants finissent toujours par se détruire les uns les autres.

Plusieurs pétitions adressées à la Corporation par des ouvriers en détresse ont été lues à la dernière séance du corps municipal. Les pétitionnaires étaient présents et témoignaient par leur conduite que si le mal n'est pas incurable, il est du moins, de la plus urgente nécessité, de trouver un remède à la situation actuelle. Autrement, il est certain que la famine qui décime depuis, déjà, si longtemps, les classes ouvrières, sera bientôt accompagnée de malheurs affreux.

Monsieur Laviolette arpenteur et maire de la paroisse de Saint-Jérôme brigue les suffrages des électeurs du comté de Terrebonne en opposition au nouveau solliciteur-général maître L. S. Morin. A moins de se servir de la fraude comme en a usé son maître G. E. Cartier dans l'élection de Verchères, le nouveau Pitt ne représentera certainement plus le comté de Terrebonne que des événements incontrôlables ont mis entre ses mains.

L'amateur qui devait nous donner un compte-rendu des deux dernières représentations théâtrales en ayant été empêché, nous sommes obligé de répéter ce que l'opinion publique a décrété, à savoir:

Les amateurs de la première troupe étaient à peu près d'égale force, et le jeune amateur qui remplissait le rôle de "Ketty" a prouvé qu'il était déjà un véritable acteur. Presque tous les amateurs de la seconde troupe ont eu de bons moments scéniques, mais la supériorité de monsieur Savard les a complètement éclipsés.

Comme la nouvelle loi électorale qui est l'œuvre du ministre-parjure prive du droit de voter aux élections parlementaires un nombre considérable de personnes, tous les citoyens doivent s'assurer, au plus vite, si ce droit leur est enlevé ou laissé, et agir en conséquence.

En beaucoup d'endroits du faubourg Saint-Jean les citoyens se plaignent de la mauvaise administration du département de l'aqueduc. Sans en donner avis, les employés de l'aqueduc détournent à tout instant l'eau de cette localité.

Nous espérons qu'il sera pris des mesures pour empêcher la continuation de cette farce aussi ridicule que dangereuse.

La suite de la lecture au prochain numéro,

W. F. A. est remis faute de place.

ERRATA: dans le dernier numéro, 1ère page 3e colonne 3e ligne, au lieu de "Adam et et sa campagne" lisez "Adam et sa campagne."

Dans la 4e page 1re colonne 22e ligne au lieu de "misère" lisez "mesure."

Voici les nouvelles divisions électorales qui devront être représentées dans le Conseil Législatif et pour la représentation desquelles des élections auront lieu dans quelques mois:

GRANDVILLE.—Composé des comté de Temiscouata et Kamouraska, des paroisses de Saint-Roch des Aulnets, de Saint-Jean-Port-Joli et de sa prolonge.

tion dans une ligne droite jusqu'à la ligne provinciale dans le comté de l'Islet.
DE LA VALLIERE.—Composé des comtés de Wendover, Gratham et d'une partie de Upton dans le Comté de Drummond.

BEDFORD.—Composé des Comtés de Missisquoi, Brome et Shefford.

STADAGONA.—Composé de ce qui reste de la cité et de la banlieue de Québec.

INKERMANN.—Composé des Comté d'Argenteuil, Ottawa et Pontiac.

RIGAUD.—Composé de ce qui reste de la paroisse de Montréal et des comtés de Jacques-Cartier, Vaudreuil et Soulanges.

SAINT-CLAIR.—Composé du Comté de Lambton et de la division Ouest Middlesex.

WYCKOCK.—Composé des divisions Nord et Sud de Willington et de la division Nord de Waterloo.

NIAGARA.—Composé des comtés de Lincoln et de la ville de Niagara.

KING'S.—Composé des divisions Est et Ouest de New-York (excepte le township de York) et de la division Sud d'Ontario.

NEW-CASTLE.—Composé de la division Est de Durham et des divisions Est et Ouest de Northumberland.

BATHURST.—Composé de la division Sud de Leeds et des divisions Nord et Sud de Lanark.

POUR RIRE.

On demandait à un voyageur Canadien qui se trouvait à Rome si les ours mangeaient encore, dans les rues, les habitants du Canada ?

Non, reprit le voyageur, ce sont les moutons qui tendent les Canadiens.

Par moutons il voulait, sans doute, dire les députés ministériels.

Qu'elle différence y a-t-il entre un honorable ministre-parjure ou un député du même calibre qui pillent le public, et un mécréant qui dérobe chez les particuliers ?

Les deux premiers se rient impunément de la loi qui est entre leurs mains, et le second la brave à ses risques et périls.

Nous connaissons un abonné du "Canadien" qui après s'être fait la barbe se sert de ce journal comme d'un essuie-main. Il appelle cela : "Se laver avec une serviette ministérielle."

Sur le tombeau du ministre parjure on placera l'épithaphe qui fut lancée sur celui de Talleyrand : un crachat.

BONNE NOUVELLE !!!

LE CHEMIN DE FER DU NORD DOIT, BIENTÔT, ÊTRE COMMENCÉ EN . . . ESPRIT !!!

Sir Hector a, dernièrement, annoncé dans son fameux rapport, et ses "organes" (mother Carey's chickens !) l'ont répété après lui, qu'une bonne nouvelle était arrivée d'Angleterre ! Etant bien informé par nos correspondants de France, nous pouvons assurer à nos lecteurs que le comte de Persigny a écrit à l'honorable John Hearn, le "rowdie" municipal une lettre spéciale et confidentielle, dans laquelle il lui déclare que le Chemin de fer du Nord sera pris en considération à l'ouverture du Congrès !

De plus, il lui fait savoir que l'empereur de la Chine doit prendre, bientôt, cette entreprise, sous sa puissante protection. Il ajoute, même, que le bonhomme "Bois his" qui est, depuis longtemps, un Mandrin en Canada, sera, sous peu, élu mandarin chinois !

Et tout cela pour faire le Chemin de fer du Nord !!!

La présente nouvelle est véridique, car l'honorable (hum) Hearn est l'ami de Sir Hector !

L'ELOQUENCE DES CHIFFRES.

"Les chiffres qui constatent l'état financier de la province sont d'une éloquence terrible ; et l'opération financière de M. Galt, en même temps qu'elle a mis au grand jour la nudité du trésor provincial, sert à faire voir l'incapacité des administrateurs actuels de la chose publique à trouver un moyen d'éviter le gouffre affreux de la banqueroute, et la désérence anti-canadienne, anti-patriotique, qu'ils professent, à l'égard des capitalistes anglais.

Le "Globe" détruit par des chiffres l'échafaudage financier de M. Galt. Le pays est redevable à ce journal des études les mieux combinées et les plus justes sur l'état financier de la province. Notre confrère haut-canadien résume ainsi son inappréciable exposé de l'opération financière de M. Galt,

"Ainsi, dit-il, le résultat du grand projet de M. Galt pour convertir l'emprunt Sydenham est simplement celui-ci : Pour éviter de payer durant les neuf années qui vont suivre la somme de £488,612, avec une dette à la fin de ce temps de £446,000, M. Galt "propose de payer durant ces mêmes neuf années £415,450 avec une dette à la fin de ce temps de £660,000 !" Pour remettre le paiement de £73,262, il veut imposer au pays, et pour toujours, une nouvelle dette de "cent quarante mille louis sterling !"

"Une proposition plus étonnante nous l'affirmons, ne fut jamais fait au monde financier. De quel autre gouvernement—sous le soleil—que le gouvernement canadien, aurait pu venir l'idée d'emprunter "trois millions et demi de piastres à cinq pour cent," dans le but exprès de les prêter "à trois pour cent" pendant une longue suite d'années ? Mais, tout étonnant que soit cela, d'autres parties de ce projet incroyable sont encore plus outrageantes, ainsi que nous aurons l'occasion de le démontrer." ("Le Pays.")

EXTRAITS POUR RIRE.

*** UN BAPTEME EN CRINOLINE. — Chicago vient d'être le théâtre d'une scène fort amusante. On allait administrer le premier des sacrements à une jeune dame de la secte de baptistes. Le pasteur de la congrégation arrive et prie sa paroissienne de passer à la sacristie, d'y déposer ses jupons gommés, sa crinoline rebondissante, et de revêtir le costume "ad hoc," c'est-à-dire une longue robe flasque, de couleur grise. L'élégante baptiste se refuse à ce troc de vêtements. Sa fine . . . batiste lui sied mieux que la bure dont on veut l'habiller. Après quelques pourparlers, le pasteur se décide enfin à procéder à la cérémonie sans exiger de son ouaille la toilette d'usage. Cette dernière s'avance résolument dans le bassin où elle doit se plonger pour laver la tache originelle ; mais sa crinoline s'enfle sous l'action de l'eau ; elle monte, elle monte, et bientôt sa tête disparaît sous un débordement de jupes et de sous-jupes. La pauvre "lady" flottait au milieu du réservoir comme un ballon, rébelle aux efforts du digne pasteur qui essayait en vain de l'enfoncer sous l'eau. Enfin il réussit après des efforts inouïs à la submerger, et elle put ensuite regagner le bord. . . . mais hélas ! dans quelle état.— La congrégation entière qui assistait à la cérémonie en rit encore.

*** AU PÈRE-LACHAISE. — L'autre jour au Père-Lachaise, deux jeunes filles passaient devant le tombeau d'Héloïse et d'Abelard.

—D'où vient donc, demanda l'une, que cette tombe qui est très-vieille, (elle a au moins 500 ans) est couverte de couronnes de fleurs ? qui l'entretient ainsi ?—Soit, répondit l'autre, ne vois-tu pas que c'est la famille ?

*** Un voyageur se plaignait à son maître d'hôtel de ce que son essuie-mains n'était pas propre.—Comment donc, monsieur répondit le maître d'hôtel, vous êtes bien difficile. Cinquante ou soixante de mes pensionnaires se sont servis de cet

essuie-mains avant vous, ce matin, et vous êtes le premier qui m'ait fait une pareille observation!

* * Les habitants du Sud ont résolu de se passer des eaux du Mississippi parcequ'elles viennent principalement du Nord. Ils cherchent le moyen de détourner ce fleuve de chez eux. Bon succès!

* * Les injures, a dit un philosophe, sont comme les billets faux. Nous ne pouvons empêcher qu'on nous les présente, mais nous ne sommes pas forcés de les recevoir.

* * Un imbécile en place est comme un homme en haut d'une montagne : tout lui paraît petit et il paraît petit à tout le monde.

NOUVELLES D'EUROPE.



Une dépêche de Paris dit que la réunion du Congrès devient de jour en jour plus problématique.

Les funérailles de Macaulay ont eu lieu à l'Abbaye de Westminster le 9. Ses restes ont été déposés parmi ceux des écrivains anglais les plus célèbres.

A Paris la nomination de MacMahon au poste de commandant de l'armée française en Italie qui compte 50.000 hommes, est regardée comme un présage de complications belliqueuses.

Il est bruit à Paris que Canrobert va à Rome non pour remplacer le duc de Grammont, mais pour porter au gouvernement papal des propositions dont le rejet sera suivi d'un ordre pour l'évacuation de Rome par les troupes françaises.

La nouvelle de la résignation de Walewski a impressionné péniblement le pape.

On dit que le Piémont est appuyé par la France dans ses protestations contre les enrôlements étrangers pour le pape.

Des lettres de Gênes parlent de la probabilité d'hostilités en Italie.

On croit que l'armée du pape renforcée par les autrichiens va entrer dans les Légations et qu'en ce cas la Sardaigne enverra des troupes à l'assistance des insurgés Romains.

Le pape a, dit-on, adressé une circulaire à toutes les puissances catholiques à l'exception de la Sardaigne.

Le bruit a couru que le pape se proposait de quitter Rome.

L'Autriche est accusée d'intervenir sous main en Italie.

Suivant le "Nord" un général autrichien surveille l'opération d'un recrutement à Vienne pour l'armée papale. Ce journal ajoute que la conduite du cabinet de Vienne en cette occasion n'est pas

seulement déshonorante, mais qu'elle porte une grave atteinte à la paix en déchirant les préliminaires de Villafranca et du traité de Zurich et qu'elle délie la France des engagements pris par Napoléon au sujet des grands duchés.

CONSEIL-DE-VILLE.

16 janvier 1860.

J. Hearn, secondé par P. Gauvreau, a proposé et il a été

Résolu, — "Que le conseil procède maintenant à l'élection d'un auditeur en remplacement de E. J. Charlton, écuyer, qui a cessé d'être auditeur par suite de sa résignation datée le 3 de décembre dernier et présentée à ce conseil le 9 du même mois, et aussi de son élection comme membre de ce conseil pour le quartier Saint-Pierre."

Le Conseil a procédé à l'élection du dit auditeur à prendre parmi les personnes qui ont les qualifications requises pour être conseillers de ville, et chaque membre ayant voté pour une seule personne comme l'exige la loi, les voix se sont trouvées comme suit :

Pour MM. C. E. Levey 1
Charles Moisan 21
Owen Murphy 1

M. Charles Moisan ayant reçu la majorité des voix a été déclaré élu auditeur de cette cité en remplacement de E. J. Charlton, écuyer.

J. Hearn, secondé par M. Crémazie, a proposé et il a été

Résolu, — "Que le Conseil procède maintenant à l'élection d'un comité spécial de 5 membres pour faire rapport des comités permanents de l'année courante, et que l'élection se fasse comme-ci devant par le Conseil."

Ensuite le Conseil a procédé à cette élection, et MM. Hearn, Rhéaume, Gauvreau, Baillargé et Hall ont été nommés pour former le dit comité spécial.

20 janvier 1860.

Présenté des lettres ou pétitions de Louis Simoneau, François Marceau, fils, Pierre Allard, Charles Giroux, L. N. Rhéaume, Robert Roussel et Raphaël Martin, qui demandent chacun la place de clerc du marché Champlain.

Présenté une lettre de M. Scott qui offre d'établir une fontaine d'ornement sur le marché de la Haute-Ville. Renvoyée au comité de l'Aqueduc et au comité des marchés qui vont être nommés.

Présenté une pétition de Patrick Farrell et autres qui demandent de l'ouvrage ou des vivres. Renvoyée au comité des finances qui va être nommé.

Résolu, — I. "Que le comité des chemins soit composé de MM. Robertson, Crémazie, Rhéaume, Saint-Pierre, Irvine et Burns.

"2. Que le comité de Police soit composé de MM. Hall, Lemieux, Pope, Kirwin, Rousseau et Hill.

"3. Que le comité des Finances soit composé de MM. Shaw, Gauvreau, Hall, Robertson, Gingras et Lampson.

"4. Que le comité des Marchés soit composé de MM. Rhéaume, Hill, Shaw, McGreevy, Giblin et Tourangeau.

"5. Que le comité des Réglements soit composé de MM. Crémazie, Pope, Fortin, Charlton, Baillargé et Hearn.

"6. Que le comité de l'Aqueduc soit composé de MM. Gauvreau, Hearn, Gingras, Tourangeau, Irvine et Gourdeau.

"7. Que le comité de Santé soit composé de MM. Rousseau, Charlton, Fortin, Giblin, Baillargé et McGreevy."

27 janvier 1860.

Résolu, — "Que la somme de quatre vingt piastres soit votée pour payer la dépense que coûtera l'érection, sur le marché de la Haute-Ville, de la fontaine présentée par H. S. Scott, écuyer, à la cité."

Résolu, — "Que les remerciements de ce Conseil soient votés à H. S. Scott, écuyer, pour le don généreux qu'il vient de faire à la Corporation de Québec."

Résolu, — "Que Son Honneur le Maire soit prié de se mettre en communication avec l'honorable commissaire en chef des Travaux Publics, afin d'obtenir pour la ville le terrain vacant en arrière de la nouvelle Douane, et d'en employer une partie pour une rue et une partie pour une place publique."

Résolu, — "Que les règles, ordres et règlements, relatifs à la régie intérieure du Conseil ainsi que toutes les résolutions existantes sur le même sujet, soient renvoyés au comité des Réglements avec instruction de faire rapport des changements et des amendements nécessaires afin de réunir le tout en un seul ouvrage."

Résolu, — "Que le comité des Finances soit chargé de considérer s'il serait à propos de suspendre les poursuites contre les classes ouvrières pour les sommes qu'elles doivent à la corporation, soit pour cotisation ou pour la taxe de l'eau, jusqu'au 15e jour de juin prochain."

Résolu, — "Que le Conseil procède maintenant à la nomination d'un comité du passage, composé de cinq membres."

Et les voix ayant été prises se sont trouvées comme suit :

Pour J. Hearn 4
M. Gourdeau 3
M. Gingras 2
M. Pope 4
M. Baillargé 4
P. Gauvreau 1
M. Irvine 4

MM. Hearn, Gourdeau, Pope, Baillargé et Irvine ayant reçu le plus grand nombre de voix ont été déclarés élus membres du dit comité.

Résolu, — Que le comité du Passage soit chargé de faire rapport au Conseil s'il serait à propos de présenter une pétition à la Législature pour la prier de passer une loi autorisant la Corporation à accorder le droit exclusif de posséder des bateaux de passage entre cette ville et la Pointe-Lévis à toute personne, association de personnes ou compagnie que ce soit ; tel droit étant affermé au moyen de la concurrence publique, pour un espace de temps n'excédant pas ans, et le revenu provenant de cet affermage étant divisé proportionnellement entre cette corporation et celle de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis et de Notre-Dame de la Victoire. ”

ACCIDENT. — Lundi dernier, vers cinq heures de l'après-midi, un ouvrier-ferblantier, du nom de Masson, travaillait à poser une tête de cheminée en zinc sur l'édifice des Sœurs de la charité, l'orsqu'il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé d'une hauteur de plusieurs centaines de pieds. Quand on le releva il était mort. (Journal de Québec.)

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur.

La corporation est sur le point de faire une belle rue qui partira de la douane jusqu'au marché neuf et qu'on fera payer aux résidans du quartier Saint-Pierre, "of course !" Cette rue portera plusieurs noms ; d'abord celui de rue Langevin, puis un peu plus loin, rue Lemoine. Comme notre souveraine ne permettrait sans doute pas qu'une rue portant un tel nom traversât le quai de la reine, la rue en question prendra en cet endroit le nom maritime de Gourdeau.

Une autre rue entre le marché et la propriété Alford portera, dit-on le nom de rue Audette. Enfin la rue Notre-Dame s'appellera rue Sainte Abraham Hamel.

Je crois que la meilleure récompense qu'on puisse accorder à ceux qui obtiennent ces rues est de leur donner leurs noms.

CHANFLAIN.

Monsieur le rédacteur,

Voici une nouvelle qui va bouleverser Québec. On dit que le célèbre Pierre Gauthier, apprenti avocat et plaideur va se mettre frère de la doctrine chrétienne. On dit que s'apercevant enfin que personne ne veut l'employer parce qu'avec lui le procès est toujours au bout de toute chose, il est décidé à renoncer aux chicanes de cour.

UN GROS TALON.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez insérer le dialogue suivant :

SALUT MAITRE !

Michel Alain plaide non coupable de vant les honorables Laurent dit Lasonde Michel Gauvin et Cie.

ALAIN—Bonjour Michel Gauvin, comment ça te va ?

GAUVIN—Bain toié Michel Alain, quain té vélà ! mé, mé-tu ais tout é-soufflé que y art-il donc, as tu eu peur ?

ALAIN—Parle moie pas, je semmes on yiable. j'ai eu peur et le mal avec. Imagine toié donc, mon cher Michel Alain, qu'on m'a mis, sur un petit papier appelé "Observateur ;" s'ai vrai ce gueux là observe bain tout. On ma mis et bain oui yiable sé mord, j'ai honte de te le dire dans..... tu sais bien lui a quelque années j'ai courru sur les plaines de l'Ancienne Lorette dans un sac. Oh ! seigneur Gauvin ! vous allez frémir pour moie en voyant comme on a serré le cordon du sac, regardez : j'étouffé, vite s'il vous plait démarrez. De plus Michel Gauvin toié comme magistrat, ne pourrais-tu pas me juger ce procès de poche, je connais le coupable va. Quain voilà cinquante belles piastres elles sont à toié si tu juges en ma faveur.

GAUVIN.—Lui a peutaitre moyen. je sommes pas beaucoup instruit, entre nous deux je peux bain te le dire je sais pas lire l'écriture encre meins écrire. Quain on va faire mieux. Laurin m'a promis quand je serons en peine qu'il nous aiderait ; allons viens avec moi. Ah c'est lui par exemple qui est instruit, il va s'en faire un plaisir, épuis c'est un si bon gargon, si bon qu'c'est lui qui m'a fait nommer magistrat tout gauche que je suis. Tu lui barras queuqu'chose pour son trouble n'est-ce pas ?

ALAIN — Tout ce qu'il y a dans mon gousset.

GAUVIN—Je suis content de vous voir M. Laurin je viens vous soumettre une affaire qui n'est pas de paille, si je ne me trompe pas c'est un "Label" qu'on a écrit contre Michel Alain.

LAURIN—"Label" ! tu te trompe mon ami, un "Label" c'est un écriteau que l'on met sur les bouteilles de "gin" par exemple. Ce devrait être un libelle écrit sur la vie de Alain.

GAUVIN—Vois-tu Alain je te l'avais bain dit, oh ! je ne connaissais pas ça moie. Ecoutez M. Laurin, exposer un homme comme on a fait de mon ami Alain, devant un public, dans un sac devrait être une action criminelle, c'est attaquer son caractère ; c'est là le sujet de ma visite, c'est ce qu'il nous faut juger.

LAURIN—Un libelle est une diffamation de caractère il est vrai, mais il faut attaquer la vie privée et si je comprends bien la question, Alain à courru publique-

ment sur les plaines et ce dans une poche. D'ailleurs mon cher ami Gauvin si on j'ugeait une pareille cause sais-tu qu'on nous appellerait magistrats de poche.

Ainsi mon pauvre Michel Alain endurez votre sort et n'y revenez plus.

UN HABITANT.

ANNONCES.

SITUATION DEMANDEE

Un jeune homme qui connaît à fond les langues française et anglaise désire obtenir une situation analogue à son état.

Il donnera un cours ou des leçons privés à domicile, au choix des élèves.

S'adresser à ce bureau.

27 janvier 1850.

PENSION.

Deux ou trois messieurs peuvent se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne de meurant rue Saint Valier près de la rue du Pont.

S'adresser à ce bureau.

1 décembre 1850.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Aiguillon, numero 26.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR.

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACTEUR